

Procès-verbal

Session d'ajournement du conseil de la ville de Macamic tenue le 27 mars 2006, à laquelle étaient présents le maire, Daniel Rancourt, les conseillères et les conseillers suivants : Denise Dubois, Dianne Duchesne et Rock Morin. Étaient également présents le directeur général et secrétaire-trésorier, Denis Bédard, la secrétaire-trésorière adjointe, Nicole Bouffard et le contremaître, Richard Michaud.

Absents : Marc Frappier, Éric Poiré et Yvan Verville.

1. Ouverture de la session par le maire, Daniel Rancourt.

2006-03-062

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Daniel Rancourt, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation des comptes à payer :
 - a) Chèques spéciaux émis en vertu du règlement No 97-449 sur la délégation de pouvoirs :
 - Au montant de 41 709,47 \$;
 - b) Liste préliminaire à l'émission des chèques :
 - Au montant de 39 444,84 \$;
4. Période de questions;
5. Dérogation mineure – Yvon Tremblay;
6. Plan d'intervention FIMR;
7. Octroi de soumission camion et équipement;
8. Renouvellement de la marge de crédit;
9. Emprunt temporaire de 380 000 \$;
10. Transfert des véhicules à la Régie d'incendie de Roussillon;
11. Dépôt du rapport financier 2005 du Comité intermunicipal de gestion des déchets;
12. Autorisation d'utilisation pour balade du 11 juin Vélo Abitibi-Ouest;
13. Autorisation de circulation pour Vélo Tour 48^e Nord;
14. Demande d'appui au Volet II – Sylviculture Lavérendrye inc. (bloc 53);
15. CACI;
16. Rapport des comités;
17. Questions diverses :
 - a) Autos téléguidées
18. Période de questions;
19. Information du directeur général;
20. Levée de l'assemblée.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

Les points 11 et 19 n=ont été que discutés aucune décision ne s=y rattache.

2006-03-063

3. **APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

QUE: Les items suivants soient acceptés :

- a) Chèques spéciaux émis en vertu du règlement No 97-449 sur la délégation de pouvoirs :
 - Au montant de 41 709,47 \$;
- b) Liste préliminaire à l=émission des chèques :
 - Au montant de 39 444,84 \$;

Adoptée à l=unanimité.

4. **Période de questions**

Aucune.

2006-03-064

5. **DÉROGATION MINEURE – YVON TREMBLAY**

Considérant qu=aucune opposition n=a été exprimée suite à la publication dans le journal L'Écho, édition du 15 mars 2006, d=une demande de dérogation mineure concernant le 15, rue Principale, propriété de monsieur Yvon Tremblay;

Considérant que le Comité consultatif d=urbanisme a recommandé au conseil municipal l=acceptation de cette demande;

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

QUE : La demande de dérogation mineure présentée par monsieur Yvon Tremblay, sur la propriété du 15, rue Principale, Ville de Macamic, soit acceptée de la façon suivante :

- Permettre le maintien tel que construit de la marge latérale Nord de 1,5 mètre inférieur à la norme du bâtiment secondaire contigu (atelier).

Adoptée à l'unanimité.

2006-03-065

6. **PLAN D'INTERVENTION FIMR**

Soumissions sur invitation reçues :

Genivar Groupe Conseil inc.	73 339,94 \$
Dessau-Soprin inc.	68 440,00
Groupe Stavibel inc.	65 167,41

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse des soumissions reçues par le comité d'évaluation;

CONSIDÉRANT QUE les candidatures reçues sont toutes conformes et qu'elles respectent les conditions maximales du système de pointage défini;

CONSIDÉRANT QUE le comité recommande, dans ce contexte, au conseil municipal d'accepter la plus basse des soumissions reçues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

QUE : La Ville de Macamic mandate la firme Groupe Stavibel inc. pour concevoir le plan stratégique d'intervention pour le FIMR au montant de 65 147,41 \$ (taxes incluses).

QUE: Le directeur général, Denis Bédard ou les secrétaires-trésorières adjointes, Joëlle Rancourt ou Nicole Bouffard soient autorisés à signer tous les documents requis et nécessaires à l'exécution de la présente.

Adoptée à l'unanimité

2006-03-066

7. **OCTROI DE SOUMISSION POUR CAMION ET ÉQUIPEMENT**

Soumissions reçues :

Fabrinord ltée	163 630,83 \$
Centre du camion Amos inc.	187 991,10

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : La Ville de Macamic procède à l'achat du camion et de l'équipement chez Fabrinord ltée au montant de 163 630,83 \$ (taxes incluses), payable à même le règlement d'emprunt No 06-069.

Adoptée à l'unanimité.

2006-03-067

8. **RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

QUE: La Ville de Macamic procède au renouvellement de sa marge de crédit à la Caisse populaire Desjardins de Royal-Roussillon au montant de 650 000 \$ au folio 6790.

QUE: Le directeur général, Denis Bédard ou les secrétaires-trésorières adjointes, Joëlle Rancourt ou Nicole Bouffard soient autorisés à signer tous les documents requis et nécessaires à l'exécution de la présente.

Adoptée à l'unanimité.

2006-03-068

9. **EMPRUNT TEMPORAIRE DE 380 000 \$**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE: La Ville de Macamic demande un emprunt temporaire à la Caisse populaire Desjardins de Royal-Roussillon au montant de 380 000 \$ au folio 6790, et ce, en attendant le financement permanent du règlement d'emprunt No 06-069.

QUE: Le directeur général, Denis Bédard ou les secrétaires-trésorières adjointes, Joëlle Rancourt ou Nicole Bouffard soient autorisés à signer tous les documents requis et nécessaires à l'exécution de la présente.

Adoptée à l'unanimité.

2006-03-069

10. **TRANSFERT DES VÉHICULES À LA RÉGIE D'INCENDIE DE ROUSSILLON**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

QUE : La Ville de Macamic cède pour la somme nominale de 1 \$ à la Régie d'incendie de Roussillon le véhicule suivant, à savoir :

Camion Chevrolet 1980 no série : CPM32A3302900

QUE: Le directeur général, Denis Bédard ou les secrétaires-trésorières adjointes, Joëlle Rancourt ou Nicole Bouffard ainsi que le contremaître, Richard Michaud soient autorisés à signer tous les documents requis et nécessaires à l'exécution de la présente, et ce, incluant les transferts d'immatriculation auprès de la SAAQ.

Adoptée à l'unanimité.

2006-03-070

12. **AUTORISATION D'UTILISATION DE VÉLO ABITIBI-OUEST**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise l'utilisation des voies publiques sur notre territoire pour la Balade Vélo qui aura lieu le 11 juin 2006.

Adoptée à l'unanimité.

2006-03-071

13. **AUTORISATION DE CIRCULATION POUR VÉLO TOUR 48^e NORD**

Il est proposé par la conseillère Dianne Duchesne, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise la circulation de la randonnée du Vélo Tour 48° Nord sur notre territoire, le 14 juillet 2006.

Adoptée à l'unanimité.

2006-03-072

14. **APPUI VOLET II – SYLVICULTURE LAVÉRENDRYE INC.**

ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles met à la disposition des organismes et des individus un programme de subvention intitulé Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - volet II ;

ATTENDU QUE Sylviculture Lavérendrye inc. désire bénéficier de ce programme ;

ATTENDU QUE le projet demandé est pour la préparation de terrain;

ATTENDU QUE ce projet ne contrevient à aucune loi ou règlement en vigueur sur le territoire de la municipalité ;

ATTENDU QUE la Ville de Macamic est favorable à ce projet.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition la conseillère Denise Dubois, appuyée par la conseillère Dianne Duchesne, il est unanimement résolu :

S d'appuyer le projet présenté par Sylviculture Lavérendrye inc. dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - volet II;

S d'autoriser le maire, Daniel Rancourt ou le directeur général, Denis Bédard ou les secrétaires-trésoriers adjointes, Joëlle Rancourt et Nicole Bouffard, à signer pour et au nom de la Ville les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Adoptée à l'unanimité.

2006-03-073

15. **APPUI AU SADC POUR LES CACI**

ATTENDU QUE le centre d'accès communautaire Internet (ci-après nommé CACI) est supporté en grande partie par des bénévoles;

ATTENDU QUE le CACI de notre municipalité est un endroit de rencontre pour les gens;

ATTENDU QUE le CACI est financé par Industrie Canada;

ATTENDU QUE le CACI fermerait ses portes advenant le cas où Industrie Canada ne lui fournirait pas le financement additionnel pour le faire fonctionner;

ATTENDU QUE les citoyens vont au CACI pour obtenir des informations sur le gouvernement en direct;

ATTENDU QUE les étudiants ont un point de rencontre pour faire leurs travaux d'études;

ATTENDU QUE les CACI sont une source de transmission de connaissances pour les personnes du troisième âge;

ATTENDU QUE les CACI sont une ouverture sur le monde;

ATTENDU QUE les CACI ont été mis sur pied pour faire du Canada le pays le plus branché;

ATTENDU QUE la municipalité, la commission scolaire, la bibliothèque et l'organisme porteur ne peuvent pas financer la totalité des frais qu'engage un CACI;

ATTENDU QUE le programme d'accès communautaire est essentiel à notre collectivité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : La Ville de Macamic demande à Industrie Canada le maintien du financement additionnel des centres d'accès communautaire Internet.

Adoptée à l'unanimité.

16. **Rapport des comités**

La conseillère Denise Dubois fait rapport de ses différentes rencontres.

17. **Questions diverses**

2006-03-074

a) **AVIS DE MOTION POUR RÈGLEMENT DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE NUISANCES**

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Dianne Duchesne qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement de modification pour le règlement de nuisances. Il y aura dispense de lecture conformément au deuxième paragraphe de l'article 356 de la Loi des cités et villes.

Adoptée à l'unanimité.

18. **Période de question**

Monsieur Léopold Roy s'interroge sur le CACI, le maire, Daniel Rancourt, répond à ses interrogations.

Certificat de crédit

Le conseil municipal autorise la dépense de la résolution 2006-03-065, sachant qu'il n'y a pas de crédit disponible.

Nicole Bouffard
Secrétaire-trésorière adjointe

2006-03-075

20. **LEVÉE DE L=ASSEMBLÉE**

L=ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu de lever l'assemblée. Il est 20 h 45.

ADOPTÉ.

Denis Bédard
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Daniel Rancourt
Maire